



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-065 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	10
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ – M. Armel MOYON – Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE – Mme Françoise CRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. André THIBAudeau - Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAudeau)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absente :

Mme Lætitia GUTH

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- **Directeur des services techniques**

Aujourd'hui les services techniques de la commune sont organisés autour de 3 pôles :

- Le pôle Etudes, projets et urbanisme
- Le pôle Bâtiments, qui comprend les services Exploitation technique et Entretien, ménage
- Le pôle Cadre de vie qui comprend les services Voirie, Espaces verts - cimetières et Propreté urbaine.

Les différentes étapes d'organisation de la collectivité ont abouti à cette organisation, qui a pour conséquences :

- Un périmètre de compétences des services qui a été adapté en fonction des circonstances et de l'engagement des agents mais qui manque aujourd'hui de lisibilité.
- Une absence de ligne directrice en termes d'organisation et de management commune aux services à vocation technique.
- Un manque de transversalité dans la gestion des dossiers et particulièrement des projets.
- Un manque d'accompagnement au quotidien de certains cadres intermédiaires confrontés à un besoin d'échanges et de soutiens dans les situation complexes.
- Certaines thématiques portées par les élus mais qui n'ont pas de relais dédié dans les équipes (ex : transition énergétique, mobilité...).

A ce stade aucune organisation précise n'est actée, un travail collaboratif devra être produit entre la personne recrutée pour occuper le poste de Directeur des services techniques, les responsables de pôles mais également les agents concernés et le Directeur général des services, afin de proposer une organisation aux élus après avis du Comité technique.

Une présentation en sera donc faite avant d'être mise en œuvre.

Sous réserve de la validation par le Conseil municipal, la publicité sera lancée en juillet pour des entretiens en septembre et une prise de poste en janvier 2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique territoriale, qui stipule que *lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, l'autorité territoriale peut recruter un contractuel pour une durée de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans.*

La rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire d'ingénieur territorial et en tenant compte de l'expérience de l'agent.

- **Adjoint au responsable du pôle Animations, vie associative et sports**

Suite à la demande de disponibilité de l'Adjoint au responsable du pôle Animations, vie associative et sports, le poste est laissé vacant. Pour permettre de pourvoir à cet emploi, un appel à candidature a été lancé. Les missions affectées au poste correspondent notamment à l'accompagnement des associations dans leurs projets, la coordination et le pilotage des animations organisées par la ville de Pont-Château et la gestion des équipements sportifs.

Le jury chargé du recrutement a sélectionné l'agent répondant au mieux aux compétences demandées pour assurer cette fonction.

Ainsi, pour permettre le recrutement de l'agent retenu, et, conformément au Code général de la fonction publique territoriale et notamment aux articles L.352-1 et suivants, la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet est nécessaire.

La rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire de rédacteur territorial et en tenant compte de l'expérience de l'agent.

Vu le tableau des emplois,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer au tableau des effectifs, à compter du 11 juillet 2022, un poste de rédacteur à temps complet.
- > De créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} octobre 2022, un poste d'ingénieur à temps complet.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 7/07/2022
- De la publication ou notification le : 8/07/2022

